



Mise en paiement des Expés : retour du DONNANT / DONNANT

23 DÉCEMBRE 2016

L'expé RH EEE telle que votée en CT local, devait permettre d'accroître la performance globale du système, en « travaillant » sur la fatigue par la réduction de l'amplitude des vacations et en préservant les droits à congés, quitte à densifier le tour de service par partie d'équipe.

Mission remplie : depuis le début de l'expé, les congés ont été sécurisés, les journées de travail raccourcies, les équipes moins morcelées, les temps de pause parfois même rallongés. Tous ces éléments vont dans le sens de la sécurité avec une fatigue amoindrie. Les délais sont pratiquement nuls depuis le 1^{er} décembre malgré la mise en service de EEE. Les Chefs de Salle et les ACDS s'approprient le dispositif.

Grâce au travail du SNCTA, le paiement des trois premiers mois de l'expé RH EEE a été effectué sur le salaire du mois de décembre pour tous les personnels éligibles sous forme de rappel. L'augmentation des 500 euros bruts mensuels sera effective dès le salaire de janvier. Veuillez signaler au BS tout incident de paiement que nous relaierons au national. Cet argent, s'il ne nous avait pas été versé, à nous, salariés en première ligne quand il faut faire face aux augmentations de trafic, il serait resté dans « la poche du patron » et celle des compagnies qui, d'ailleurs, n'attendent que ça. Nous tenions à le rappeler à cette occasion.

Chacun peut juger des contraintes induites par les J0 et des bienfaits associés.

Le principal reproche qui est finalement fait est que la période hiver est non significative pour certains aspects, ce qui est bien entendu vrai, mais qui nous interpelle quand ce reproche est proféré par ceux-là même qui expliquent qu'il est hors de question de le tester en été... alors que l'administration envisage, sans expé, de durcir les tours de service estivaux !

**Le Bureau de Section vous souhaite, à vous et tous vos proches,
d'excellentes fêtes de fin d'année !**

PLUS D'INFO ICI...

